

Communiqué de presse

Lyon, le 23 juillet 2018

## **L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon lancent un appel à projets pour la création d'un établissement d'accueil médicalisé**

---

La Métropole de Lyon et l'Agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes lancent ce jour un appel à projets pour créer un établissement d'accueil médicalisé de 60 places sur le territoire métropolitain.

La création de cet établissement destiné aux adultes présentant des troubles psychiques ou du spectre de l'autisme, vient renforcer l'offre existante sur le territoire de la Métropole de Lyon et anticiper les besoins d'équipements supplémentaires identifiés à l'horizon 2023.

Cet appel à projets est une nouvelle illustration concrète du **Projet Métropolitain des Solidarités 2017-2020 voté le 6 novembre 2017** puisqu'il répond à deux objectifs mentionnés dans celui-ci :

- accompagner la recomposition, la rénovation et le développement de l'offre en établissements et services à destination des personnes en situation de handicap (action 44 du PMS) ;
- intégrer de jeunes adultes dans les structures (action 38 du PMS) ;

*« La Métropole de Lyon, en lien étroit avec ses partenaires sociaux et médico-sociaux, a fait du Projet Métropolitain des Solidarités l'une de ses priorités pour accompagner dans les meilleures conditions possibles les personnes les plus fragiles et leur offrir des équipements toujours plus adaptés aux nouveaux besoins »* souligne David Kimelfeld, Président de la Métropole de Lyon.

Le **Projet régional de santé 2018-2028**, adopté le 28 mai 2018 par le directeur général de l'ARS, et publié le 14 juin 2018, définit, en cohérence avec la Stratégie nationale de santé et dans le respect des lois de financement de la sécurité sociale, la politique de santé de la région pour les 10 prochaines années. Il définit, organise et programme la mise en œuvre des priorités de santé dans notre région. Le PRS, à travers le Schéma régional de santé, fixe les objectifs quantitatifs et qualitatifs de l'offre des établissements et des services médico-sociaux notamment, et détermine toutes les actions qui permettront de les atteindre.

*« La création de 60 nouvelles places d'accueil pour les personnes souffrant de troubles psychiques et du spectre de l'autisme vient renforcer les dispositifs d'accueil du territoire de la Métropole de Lyon. Ce projet d'établissement incluant un accompagnement spécifique et adapté au parcours et aux besoins de chaque personne souffrante, s'inscrit dans une **volonté de transformation de l'offre de prise en charge, pour améliorer le parcours de santé des personnes au regard de leurs besoins spécifiques.** »* Dr Jean-Yves Grall, directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

### **60 places pour accueillir des personnes souffrant de troubles psychiques ou du spectre de l'autisme**

Au regard de l'ensemble des dispositifs mis en œuvre actuellement sur le territoire, cet établissement permettra de renforcer prioritairement l'accueil des adultes souffrant de troubles du spectre autistique et de handicap psychique. Les 60 places d'accueil seront réparties de la manière suivante :

- 40 places pour des personnes atteintes de troubles du spectre autistique (TSA), incluant un projet particulier pour des jeunes adultes maintenus en structures pour enfants ;
- 20 places pour des personnes souffrant d'un handicap psychique. La moitié de ces 20 places sera dédiée à un projet spécifique à l'attention des jeunes adultes, sortant d'établissement pour enfants ou ayant eu un parcours inadapté et de ruptures, nécessitant un accompagnement spécifique pour acquérir plus d'autonomie.

### **La procédure de sélection et le calendrier de mise en œuvre**

Les candidats peuvent déposer un dossier jusqu'au 5 novembre 2018 inclus. Les projets seront étudiés dans le respect des critères d'évaluation et de notation annexés au cahier des charges par une commission de sélection composée notamment de membres de l'ARS et de la Métropole de Lyon et de représentants des usagers.

L'appel à projets est disponible sur le site internet de :

- l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes : [www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/liste-appels-projet-candidature](http://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/liste-appels-projet-candidature)
- la Métropole de Lyon : [www.economie.grandlyon.com](http://www.economie.grandlyon.com)

#### Contacts presse :

Métropole de Lyon  
Magali DESONGINS  
[mdesongins@grandlyon.com](mailto:mdesongins@grandlyon.com)  
04 26 99 36 80 – 06 69 33 28 90

ARS Auvergne-Rhône-Alpes  
Amélie ROUX-RUBIO  
[amelie.roux-rubio@ars.sante.fr](mailto:amelie.roux-rubio@ars.sante.fr)  
04 27 86 57 72